

Loi anti-inflation

membres des professions libérales et aux entrepreneurs en difficulté de s'attendre à gagner moins et d'accepter des restrictions alors que lui-même se dispense de réduire ses dépenses. En réalité, nous vivons dans une nouvelle société prévoyant un règlement pour nous et un autre pour le gouvernement actuel. C'est inadmissible sur le plan moral. C'est cela qui, plus que toute autre chose, nous pousse à douter de l'efficacité du programme de lutte contre l'inflation. Nos dirigeants actuels semblent avoir adopté la devise suivante:

«Faites ce que je vous dis, non pas ce que je fais». Cela se voit dans l'affaire des juges actuellement à l'étude, monsieur l'Orateur. Quel autre gouvernement que notre gouvernement actuel permettrait à des ministres du cabinet qui ont enfreint la loi de rester en place?

M. Lalonde: Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège.

M. Paproski: Ne vous emballez pas, Marc.

M. Lalonde: Le député a fait allusion à des ministres du cabinet qui auraient agi illégalement. Je crois que cette remarque soulève une question fondamentale de privilège. J'invite le député, soit à spécifier de quels ministres il voulait parler, soit à se rétracter. Je ne soulève pas la question de privilège en manière de plaisanterie, monsieur l'Orateur; j'exige une décision sur ce point.

M. Guay (Saint-Boniface): Rétractez-vous.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je suis très heureux que le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ait...

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Le député n'a accusé personne en particulier. Il n'a nommé aucun ministre.

M. Guay (Saint-Boniface): C'était une déclaration d'ordre général.

M. Lalonde: Relativement à la question de privilège, monsieur l'Orateur, quiconque parle des ministres en général touche aux privilèges de tous les ministres du gouvernement. Je trouve que le député a porté une accusation très grave et on devrait le forcer soit à la retirer soit à être plus explicite. J'ai bien l'intention de pousser l'affaire plus loin si le député ne se rétracte pas.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je suis très heureux que le ministre ait soulevé ce point. C'est pourquoi nous réclamons une enquête publique sur cette affaire.

Des voix: Bravo!

M. Stevens: Découvrons qui a raison. On prétend souvent qu'il est impossible de réduire les dépenses gouvernementales.

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. La parole est au secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Blais).

M. Blais: Monsieur l'Orateur, j'ai entendu les instances du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Lalonde). Il est manifeste que le député de York-Simcoe (M. Stevens) n'est pas prêt à retirer ses paroles. Si Votre Honneur n'est pas disposé à rendre une décision...

M. Paproski: C'est déjà fait.

M. Blais: ... j'espère que vous reporterez vos autres commentaires afin que le ministre soulève sa question de

[M. Stevens.]

privilège à la première occasion. Si le ministre souhaite soulever de nouveau la question, alors j'espère qu'au moment où il le fera, la présidence tiendra compte que la question de privilège a été soulevée sérieusement, et que Votre Honneur l'ayant entendue, voudra qu'on lui présente d'autres instances.

● (2020)

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre, s'il vous plaît. Je dirai que le député ne devrait pas prêter de mauvaises intentions de cette façon. Revenons-en au bill C-89.

M. Stevens: Monsieur l'Orateur, je disais qu'on prétend souvent qu'il est impossible de restreindre les dépenses gouvernementales. Qu'est-ce qui sera restreint? les pensions? l'assistance sociale? les allocations familiales? ou les fonds destinés au bilinguisme? Non: ce sont là des vaches sacrées. Assurément, si les particuliers sont forcés de prendre de difficiles décisions dans leur vie privée ou dans leurs affaires pour se plier à la rigueur des indicateurs, pourquoi le gouvernement ne peut-il pas affronter les mêmes difficiles décisions?

L'on se souviendra qu'au moment de l'adoption du bill C-73 dans cette Chambre, nous avons proposé un amendement qui aurait obligé le gouvernement à s'en tenir à un plafond de 8 p. 100 en ce qui concerne ses dépenses dans l'année financière 1977. Cette mesure a été rejetée au scrutin. J'estime qu'en votant contre ce plafond de 8 p. 100, le même qu'il veut voir accepter par chaque salarié du pays, le gouvernement a montré ses véritables intentions à l'égard des restrictions.

Le gouvernement fédéral dépense à lui seul au-delà de 30 milliards de dollars par année. Il prévoit une hausse de 15 p. 100 à son budget, soit encore 4 milliards et demi de dollars pour la prochaine année financière. J'ai peine à croire que dans ces 30 milliards, dans cette hausse de 4 milliards et demi, on ne puisse trouver moyen de couper radicalement les dépenses gouvernementales.

A ce propos, on a pu constater la mauvaise foi évidente du gouvernement jeudi lorsqu'il a autorisé un crédit supplémentaire de \$198,000 en plus de la somme originale requise ou demandée pour le bureau du directeur du programme anti-inflation. Pendant l'étude du budget supplémentaire (B), M. Tansley, le directeur du programme, a déclaré en réponse aux questions de l'opposition, que son bureau avait besoin de \$100,000 pour le reste de l'exercice financier de 1976. Cependant, le budget supplémentaire (B) demandait en fin de compte \$298,000 pour son bureau, ce qui témoigne d'un manque d'attention ou de consultation si une somme excède de \$198,000 celle qui était nécessaire et demandée à l'origine. M. Tansley, un cadre au traitement annuel de \$50,000, a indiscutablement la formation et l'expérience voulues pour faire cette estimation. En outre, comme l'année financière va se terminer dans 15 jours, il est à peu près impossible qu'il se trompe.

Les députés de l'opposition officielle ont tenté de réduire le crédit de \$298,000 au montant requis. Les ministériels à la mise aux voix ont rejeté la motion par huit à sept voix. En agissant ainsi, le gouvernement ridiculise son propre programme de restrictions et méprise les Canadiens qui s'efforcent d'assurer le succès du programme de lutte contre l'inflation.